

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

OBJET :

APPROBATION ET  
AUTORISATION  
D'ADHESION A LA  
CONVENTION DE  
GROUPEMENT DE  
COMMANDE  
RELATIF A LA  
REALISATION  
D'UNE ENQUÊTE  
CONSOMMATION A  
L'ECHELLE DU  
GRAND GENEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

Séance du 16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février à douze heures  
quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps sous la présidence de Monsieur Vincent  
SCATTOLIN, Premier Vice-président,

Convocation du : 09 février 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin VIBERT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - Mme Chrystelle BEURRIER –  
M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Aurélie CHARILLON  
– M. Christophe ARMINJON - Mme Carole VINCENT - M.  
Claude THABUIS - M. Philippe MONET - M. Benjamin  
VIBERT - M. Gabriel DOUBLET

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Stéphane VALLI – M.  
Régis PETIT – Mme Nadine PERINET - M. Christian  
DUPESSEY – M. Sébastien JAVOGUES

APPROBATION ET AUTORISATION D'ADHESION A LA  
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A  
LA REALISATION D'UNE ENQUÊTE CONSOMMATION A  
L'ECHELLE DU GRAND GENEVE

Initiée en 2017 dans le cadre de la démarche PROXICONSO, la réalisation d'une enquête  
consommation à l'échelle du Grand Genève a permis de recueillir, à l'échelle du Grand Genève,  
des données fiables et objectives liées à l'aménagement commercial. Ces données ont permis  
de nourrir les différentes stratégies commerciales des partenaires, ainsi que le schéma  
métropolitain d'aménagement commercial du Genevois français.

Aujourd'hui, dans le cadre du programme de travail du Grand Genève et compte-tenu des évolutions (Mise en service du Léman Express, covid-19 et

consommations), il est proposé de reconduire cette enquête afin de mesurer les évolutions et de remettre à jour les données. La mise à jour de l'enquête consommation est portée par le Canton de Genève (Service du Plan Directeur Cantonal et Direction du Projet d'Agglomération), la Région de Nyon et le Pôle métropolitain du Genevois français.

La réalisation de cette enquête doit répondre aux principes de mise en concurrence des marchés publics, dans un contexte transfrontalier. Par ailleurs, les spécificités et les besoins liés à cette enquête consommation ne permettent pas son allotissement. Le Canton de Genève, la Région de Nyon et le Pôle Métropolitain du Genevois français ont donc souhaité une coordination accrue de leurs moyens administratifs, techniques et financiers pour mener cette enquête consommation.

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation des prestations, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. La fonction de coordonnateur du groupement sera assurée par le Canton de Genève dans les conditions prévues par la convention de groupement de commandes jointe au présent projet de délibération.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement, le Canton de Genève en étant le coordonnateur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26 février 2024  
Publié ou notifié le 26 février 2024

Le Président,  
Christian DUPESSEY

